

Envoyé en préfecture le 20/09/2024 Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID: 001-210101739-20240919-2024\_143\_DEC-DE



## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Complexe Sportif du Turet : Installation de grilles rigides pare-

ballons sur le terrain multisport / Entreprise COSEEC / Attribution

(1.1)

Service: Pôle opérationnel (VH - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2024,

**VU** l'avis favorable de la Commission Espaces publics, Environnement et Travaux réunie le 17 septembre 2024,

**CONSIDÉRANT** que les filets du terrain multisports situé au Complexe Sportif du Turet sont usés et doivent être remplacés ; qu'il est proposé d'installer des dispositifs en grilles rigides pare-ballons autour du terrain multisports empêchant d'accéder au toit du Complexe Sportif,

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de devis a été demandée à l'entreprise COSEEC et analysée par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise COSEEC, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 7 340 € HT, soit 8 808 € TTC,

## DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise COSEEC, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 7 340 € HT, soit 8 808 € TTC, concernant l'installation de grilles rigides pare-ballons sur le terrain multisports du Complexe Sportif du Turet,
- **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 19 septembre 202

Le Maire.

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 20 septembre 2024 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 20 septembre 2024.

